



Interdiction de fumer plebiscitée par les français

Rubrique : actualités - Date : mardi 27 février 2007

Aujourd'hui, après 15 jours d'application du décret, d'après un sondage BVA réalisé pour le ministère de la santé, les 12 et 13 février 2007, ce sont 86% des français qui adhèrent à l'interdiction, dont 53 % se disent tout à fait favorables. Les fumeurs sont eux mêmes 74% à soutenir l'interdiction. Les femmes sont 88% à se déclarer favorables à cette mesure.

Un sondage réalisé par BVA à la demande du ministère de la santé au moment de la parution du décret (terrain des 3 et 4 novembre 2006), faisait état de 78% des personnes interrogées favorables à cette mesure et 47% très favorables. L'adhésion à la mesure se renforce donc au fur et à mesure que l'interdiction de fumer se concrétise dans la vie quotidienne des français. Xavier Bertrand, Ministre de la Santé et des Solidarités a déclaré : « C'est une vraie victoire des Français pour leur santé. J'ai conscience que cette mesure représente des efforts pour les fumeurs, mais de constater que 74% d'entre eux soutient l'interdiction me conforte dans l'idée que la société française est vraiment en mouvement et qu'il y a eu une évolution des comportements et des mentalités sur ce sujet. » Au-delà de l'interdiction, une information large et anticipée sur les modalités d'application du décret a été diffusée. Selon ce même sondage BVA réalisé pour le ministère de la santé, 87% des personnes interrogées déclarent se sentir bien informées. Le dispositif d'information sur les modalités du décret semble donc avoir bien fonctionné : au delà de la campagne de sensibilisation « on désenfume », sur les écrans et les ondes radios du 26 janvier au 15 février, le dispositif téléphonique avec Tabac Info Service (0825 309 310, 0,15 euro/min) et Internet avec les sites www.tabac-info-service.fr et www.tabac.gouv.fr a rempli sa mission d'information.

Ö Le nombre d'appels reçus sur Tabac Info Service a été en progression constante depuis début décembre 2006. La semaine du 1er février 2007 a été la plus active jamais connue depuis que Tabac Info Service est ouvert : plus de 4 600 appels ont été reçus cette semaine-là. Sur le mois de janvier 2007, on a comptabilisé 10 761 appels reçus, dont 6 055 concernaient l'arrêt du tabac et 3 360 la loi. Ö Sur le seul mois de janvier 2007, le site d'aide à l'arrêt du tabac www.tabac-infoservice.fr a reçu la visite de plus de 100 000 personnes différentes. En tout, depuis son lancement en mai 2005, ce site a reçu plus de 900 000 visites de près de 700 000 visiteurs différents, pour plus de 9,5 millions de pages vues. Sur www.tabac-info-service.fr, l'espace « coaching » est l'espace le plus visité. Il s'agit d'un programme de soutien par e-mail destiné aux fumeurs souhaitant s'arrêter. Il a été élaboré par des experts tabacologues, sous l'égide de l'INPES, et lancé à l'occasion de la journée mondiale sans tabac 2005. Depuis ce lancement, 16.000 personnes se sont inscrites au coaching. Ö Le gouvernement a aussi souhaité informer très en amont les acteurs concernés, que sont les entreprises, les administrations et le grand public en ouvrant dès le mois de décembre le site www.tabac.gouv.fr pour mettre à disposition des informations sur la mise en oeuvre du décret. Le site a été largement visité : depuis son lancement au 15 décembre 2006, il a cumulé 208 115 visites, 325 532 pages vues et 380 237 visiteurs uniques. Du 1er au 14 février inclus, le site a cumulé 184 631 visites et 850 727 pages vues. Les 5 rubriques les plus consultées en dehors de la page d'accueil sont les profils (16 % des visites), les outils de communication (15 %), la présentation de la mesure (14 %), les questions réponses (9 %), l'infographie (3 %). Parmi les pages profils consultées : 60% concernent les entreprises, 24% les lieux de convivialité, 21% les administrations, 18% les écoles, 16% les transports, 15% les établissements de santé. Parmi les outils de communication les plus téléchargés, on relève les signalétiques (plus de 60%) et les affichettes (environ 20%). Internet et plate-forme téléphonique ont donc rempli leur rôle d'information, permettant au grand public de s'informer avant, pendant, et après la mise en application du décret. Cette information accessible et large a probablement contribué aussi au renforcement de

Interdiction de fumer plebiscitée par les français

l'adhésion sur la mesure de l'interdiction de fumer dans les lieux publics.

CONTACT SERVICE PRESSE : 01 40 56 40 14 / cab-sante-presse@sante.gouv.fr www.sante.gouv.fr